



## **Programme de formation**

### **Maîtriser les principales règles en matière de temps de travail et d'aménagement du temps de travail**

#### **Public concerné**

#### **Prérequis**

Fonctions RH, gestionnaires de paye

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

#### **Objectifs**

Contexte

L'élaboration des plannings de travail peut s'avérer complexe au regard de l'ensemble des règles légales et conventionnelles à respecter. Les différentes lois successives sur le temps de travail ont pourtant permis d'apporter plus de souplesse dans l'organisation du temps de travail. Nous verrons donc comment gérer et optimiser la durée du travail dans vos établissements.

Objectifs pédagogiques

Maîtriser les règles légales applicables à l'élaboration du planning

Connaître les différents dispositifs d'aménagement du temps de travail

Distinguer la situation particulière des temps partiels

Analyser les conséquences des périodes non travaillées sur le décompte du temps de travail

#### **Programme**

Les règles légales applicables à l'élaboration du planning

- Définition du temps de travail effectif
- Les durées maximales de travail quotidiennes et hebdomadaires
- Les temps de pause
- Le repos quotidien
- Le repos hebdomadaire
- L'amplitude



## **Programme de formation**

### **Maîtriser les principales règles en matière de temps de travail et d'aménagement du temps de travail**

- Le travail de nuit
- Les temps de trajet et de déplacement
- Les temps d'habillage et de déshabillage
- Les astreintes
- Le temps partiel et le régime des heures complémentaires
- Le traitement des heures supplémentaires

Le dispositif unique d'aménagement du temps de travail

- Avec accord collectif
- Sans accord collectif

Les anciens dispositifs d'aménagement du temps de travail

- Le cycle de travail
- La modulation
- La réduction du temps de travail sous forme de jours de repos (JRTP)
- Le temps partiel modulé

### **Durée, effectifs**

7 heures.

12 stagiaires (capacité maximum).

### **Intervenant(s)**

Mathilde FACHE, Responsable - Service juridique et ressources humaines - Uriopss Hauts de France

Présentation des intervenants accessible via notre site : <https://www.uriopss-hdf.fr/formation>

### **Moyens pédagogiques et techniques**

Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situation (20%)

Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions

Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires



## **Programme de formation**

### **Maîtriser les principales règles en matière de temps de travail et d'aménagement du temps de travail**

#### **Modalités d'évaluation des acquis**

Evaluation des acquis en cours de formation

#### **Matériel nécessaire pour suivre la formation**

Aucun matériel particulier n'est nécessaire pour suivre cette formation

#### **Délais moyens pour accéder à la formation**

Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible [via le catalogue en ligne](#).

Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

#### **Accessibilité aux personnes en situation de handicap**

Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin via le bulletin d'inscription et/ou à nous contacter en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires.

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

**Référente Handicap** pour l'organisme de formation de l'Uriopss Hauts-de-France :

Martine BABELA : [m.babela@uriopss-hdf.fr](mailto:m.babela@uriopss-hdf.fr)

(Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis le site Internet)

